



DEROGATIONS JOUEURS/JOUEUSES APPELES EN SELECTION NATIONALE 2016-2017



Bureau Fédéral du 23 Septembre 2016

CONSTAT

En ce début de saison 2016-2017, plusieurs demandes de dérogations sont les conséquences de sélections de joueurs/joueuses en équipes nationales.

Cela concerne notamment les compétitions suivantes :

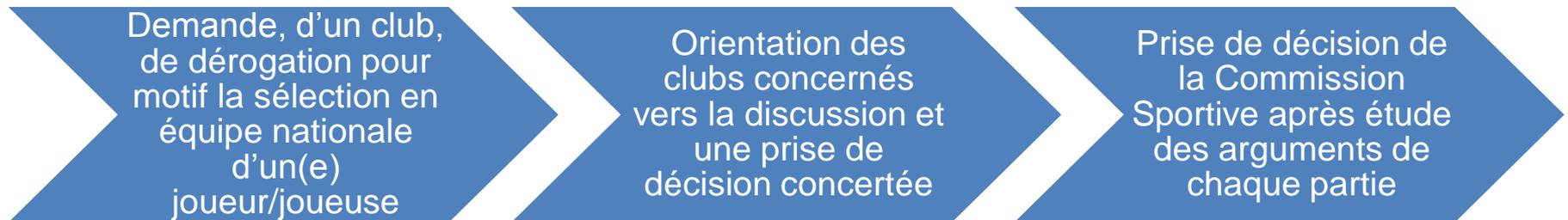
- Championnats du Monde 3x3 en Chine (Landerneau Bretagne Basket / LF2 et Douvres Basket Cœur de Nacre / NF3)
- Qualifications Championnats d'Europe 2017 (UJAP Quimper) – Sélection Ukrainienne

Dans chaque cas, les joueurs/joueuses concernés sont absents sur deux week-ends de championnat ➡ 2 rencontres à déplacer

Les calendriers internationaux évoluant (ex. fenêtres FIBA), nous serons de plus en plus confrontés à cette situation.

PROCEDURE ACTUELLE POUR TOUTE DEMANDE

Demande de dérogation :



PROCEDURE ACTUELLE POUR TOUTE DEMANDE

Que disent les règlements dans ce cas ?

- Article 5.2 des Règlements Sportifs Généraux : « *La Commission Fédérale Sportive examinera les cas particuliers qui lui seront soumis dès la parution du calendrier des rencontres. Elle a seule qualité pour modifier l'horaire et la date de la rencontre. La Commission Fédérale Sportive peut accepter exceptionnellement d'avancer une rencontre. Tout report à une date ultérieure sera refusé.* »
- Article 14.1 des Règlements Sportifs Généraux : « *Un club ayant un joueur retenu pour une sélection nationale de notre discipline pourra demander la remise d'une rencontre de championnat ou de coupe de la catégorie à laquelle appartient ce joueur.* »

PROPOSITION D'EVOLUTION

Propositions sur la recevabilité de la demande :

Demande de dérogation recevable (match avancé et non reporté)

Accord de la CFS quelle que soit la réponse du club adverse

On ne la valide qu'en cas d'accord du club adverse sinon on la refuse

Le club adverse soumet une date de dérogation que l'on valide en cas d'accord du club demandeur sinon la rencontre reste à la même date

Demande de dérogation règlementairement non-recevable (match reporté)

Le motif de la sélection nationale n'est pas suffisant pour déroger aux règlements

Le motif de la sélection nationale est suffisant pour déroger aux règlements, en cas d'accord du club adverse, on accepte le report à titre très exceptionnel

Questionnements sur le cadre de la procédure à adopter :

- Pour quelles compétitions ? (3x3...)
- Pour quels types de compétition ? (matchs amicaux, phases qualificatives, tournois principaux...)
- Toutes les sélections nationales ? (France, Europe, Monde)
- Toutes les catégories ? (Jeunes, Séniors)
- Quelles modifications règlementaires sont à effectuer ?

CONCLUSION

Le nouveau calendrier international ne s'accordant pas avec celui de nos Championnats de France, la FFBB devra adapter ses règlements et protéger l'équité sportive.

La sensibilisation présentée aujourd'hui va dans ce sens.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS

T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80

www.ffbb.com